



Bref Historique

L'Ordonnance du 4 octobre 1945

En France, la Sécurité sociale a été définie juste après la Seconde Guerre mondiale, par le Conseil national de la Résistance.

Selon l'ordonnance du 4 octobre 1945 :

art. 1^{er} — Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

Bref Historique

La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948).

Les termes sont définis dans la [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948](#) :

Art. 22 — Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

C'est donc un des rôles fondamentaux des États adhérents à la charte de l'Organisation des Nations unies.

Bref Historique

21 août 1967 : Réforme dite Jeanneney;
Création des Caisses Nationales pour chaque branche et réorganisation du maillage territorial des caisses.

25 avril 1996: Ordonnances Juppé
Des conventions pluriannuelles d'objectifs et de gestion (**COG**) seront conclues entre l'Etat et les organismes nationaux de Sécurité sociale, pour une période minimale de 3 ans (**5 ans** actuellement **2018-2022**). Elles sont déclinées entre la caisse nationale et les caisses locales dans des contrats pluriannuels de gestion (CPG – actuellement **CPOG**)

Les cinq branches de la Sécurité sociale

- la branche maladie, qui recouvre les risques maladie, maternité, invalidité, décès et accidents du travail/maladies professionnelles
- la branche famille
- la branche retraite
- la branche recouvrement

La CAF de Tarn & Garonne

**Acteur socio-économique majeur
dans le département**

Les cinq axes du champ de la politique familiale

- L'accueil du jeune enfant
- L'intégration sociale et l'autonomie des enfants et des jeunes
- L'accompagnement de la parentalité
- Le logement
- La solidarité et l'insertion

L'accueil du jeune enfant

Développer l'offre et lutter contre les inégalités

Les objectifs et les missions

- Pérenniser l'offre d'accueil collectif, créer de nouvelles places favoriser l'accès aux familles modestes ou confrontées au handicap du jeune enfant
- Améliorer l'accessibilité des modes d'accueil à tous les enfants
- Soutenir l'accueil individuel (relais assistants maternels)

L'accueil du jeune enfant

Développer l'offre et lutter contre les inégalités

Les leviers d'action

- La prestation Accueil du jeune enfant (PAJE)
- Le soutien à une offre diversifiée: Etablissements d'accueil du jeune enfant, Relais d'assistants maternels, projets spécifiques, accompagnement des collectivités et porteurs de projets.

10,5 millions d'euros aux partenaires pour financer actions et services

Intervention totale Caf de T&G: 51,7 millions d'euros

L'intégration sociale et l'autonomie des enfants et des jeunes

Accompagner le parcours éducatif et soutenir le parcours d'accès à l'autonomie

Les objectifs et les missions

- Poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement
- Soutenir la diversification de l'offre de loisirs notamment pour les familles les plus vulnérables
- Encourager les initiatives des adolescents
- Poursuivre le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes

L'intégration sociale et l'autonomie des enfants et des jeunes

Accompagner le parcours éducatif et soutenir le parcours d'accès à l'autonomie

Les leviers d'action

- Les prestations: Allocation de rentrée scolaire et Allocation d'éducation des enfants handicapés
- Faciliter l'accès pour favoriser le temps libre: ALSH, soutien aux départs en vacances, accompagnement des projets spécifiques, soutien aux démarches innovantes

6,2 millions d'euros aux partenaires pour financer actions et services

Intervention totale Caf de T&G: 20,3 millions d'euros

Le Logement

Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme

Les objectifs et les missions

- Poursuivre et optimiser les partenariats avec les différents acteurs mobilisés (prévention expulsions et lutte contre l'habitat indigne)
- Continuer les efforts de détection des situations d'impayés
- Poursuivre les actions pour le maintien dans un logement décent (sensibilisation bailleurs)

Le Logement

Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme

Les leviers d'action

- Les prestations: Aides au logement
- Une action sociale d'amélioration des conditions de logement: Habitat jeune, lutte contre la non décence, prévention des expulsions, aides à l'équipement du logement, rôle de conseil, d'expertise et de médiation

423 000 euros aux partenaires pour financer actions et services

Intervention totale Caf de T&G: 58,5 millions d'euros

L'accompagnement de la parentalité

Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés avec ou par leurs enfants

Les objectifs et les missions

- Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale
- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents
- Renforcer la visibilité, la structuration et la cohérence des actions parentalité

L'accompagnement de la parentalité

Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés avec ou par leurs enfants

Les leviers d'action

- Les prestations: Allocations familiales, Complément familial, Allocation de soutien familial, Allocation journalière de présence parentale
- Un soutien aux différentes étapes de la vie des parents: lieux d'accueil enfants-parents, accompagnement à la scolarité, actions parentalité, médiation familiale et espace rencontre, offres de service en travail social, accompagnement des partenaires.

727 000 euros aux partenaires pour financer actions et service

Intervention totale Caf de T&G: 64,9 millions d'euros

La solidarité et l'insertion

Accompagnement social des familles et développement de l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires

Les objectifs et les missions

- Créer les conditions favorables à l'insertion
- Cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables
- Concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animations de la vie sociale répondant aux besoins d'accompagnement des familles.

La solidarité et l'insertion

Accompagnement social des familles et développement de l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires

Les leviers d'action

- Les prestations: Allocation adulte handicapé, Revenu de solidarité active (RSA), primes d'activité
- Favoriser le vivre ensemble et l'inclusion sociale et professionnelle: centres sociaux et espaces de vie sociale, aides à la mobilité et à l'insertion

1,7 millions d'euros aux partenaires pour financer actions et service

Intervention totale Caf de T&G: 109,2 millions d'euros

Données chiffrées

Bénéficiaires

- 46145 allocataires (+0,9% / 2017)
- 118920 personnes couvertes (45,5% de la population)
- 56,2% des foyers sont des familles dont 29,2% sont des familles monoparentales)
- 52247 enfants allocataires

Montant global versé aux allocataires

- 490 euros montant mensuel moyen versé par foyer
- 15% des allocataires ont les prestations Caf comme seules ressources
- 34% des allocataires sous le seuil de bas revenus

305 millions versés aux familles et aux partenaires dont 285 millions en prestations légales et 20 millions en action sociale.